Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 037-200065969-20261026-2026_69-DE

Département d'Indre-et-Loire
Arrondissement de Chinon
Commune de COTEAUX-SUR-LOIRE

Délibération n°2026-69

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :		**L'an deux mil vingt-six, le 26 octobre**
En exercice	**23**	les membres du Conseil Municipal se sont réunis à dix-neuf heures trente à la salle du conseil
Présents	**15**	en séance publique, sous la présidence de Mr Daniel SANS-CHAGRIN, Maire
Pouvoirs	**05**	**Date de la convocation** : 21 octobre 2026
Votants	**20**	**Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux suivants :**

Etaient présents :
ALAIN Sylvie, BEAUJARD Catherine, BELIN Pascal, BEYAERT Franck, BROSSET Christelle, CHAUVEAU Aurélien, CROSEFINTE Jean-Paul, DONZEL Stéphanie, HAYES Jean-Philippe, HELENE Céline, LIZON Patrick, PITTET Isabelle, RICOSSÉ Florian, SANS-CHAGRIN Daniel, WIECZOREK Delphine

Étaient absents avec pouvoir : COSNARD Daniela (pouvoir SANS-CHAGRIN Daniel), NOYE Yolande (pouvoir CROSEFINTE Jean-Paul), OBLIGIS Éric (pouvoir LIZON Patrick), PALMIER Sébastien (pouvoir DONZEL Stéphanie), PUJOLLE Daniel (pouvoir RICOSSÉ Florian)

Étaient absents : BRUN Cécile, GUENAULT Laurence, OLBERT Michel

Secrétaire de séance : CROSEFINTE Jean-Paul

Objet : Acceptation d'un don de reproductions archéologiques

La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Centre-Val de Loire, par l'intermédiaire de son Service Régional de l'Archéologie (SRA), propose à la commune de Coteaux-sur-Loire la donation de trois reproductions de mobilier archéologique issues du site de la Nécropole de Saint-Patrice (Indre-et-Loire).

Ces objets, réalisés par le laboratoire Arc'Antique-Nantes, sont des reproductions fidèles de pièces originales découvertes sur le territoire communal : une cruche, une assiette sigillée et un vase biconique, datant de l'époque gallo-romaine (Ier-IIe siècle apr. J.-C.).

Cette donation s'inscrit dans une démarche de valorisation du patrimoine local, à des fins culturelles, pédagogiques et muséographiques. La convention signée le 1er octobre 2026 entre la DRAC et la commune encadre les obligations du donataire, notamment en matière de conservation, d'utilisation et de mention systématique de l'origine des reproductions.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2242-1 relatif à l'acceptation des dons et legs par le Conseil municipal ;

VU le Code civil ;

CONSIDÉRANT que la commune de Coteaux-sur-Loire a un intérêt essentiel à accepter ce don, qui permettra d'enrichir son patrimoine culturel et de valoriser son histoire locale auprès des habitants et des visiteurs ;

CONSIDÉRANT que les reproductions archéologiques offertes sont destinées à des fins culturelles, pédagogiques et muséographiques, conformément aux objectifs de la convention de donation ;

CONSIDÉRANT que ce don, dépourvu de conditions ou de charges contraires à l'intérêt communal, s'inscrit dans le cadre légal défini par l'article L. 2242-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 037-200065969-20261026-2026_69-DE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'ACCEPTER** le don des trois reproductions de mobilier archéologique (cruche, assiette sigillée, vase biconique) proposé par la Direction Régionale des Affaires Culturelles Centre-Val de Loire, Service Régional de l'Archéologie, conformément à la convention en date du 1er octobre 2026.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la finalisation de cette donation et à accomplir les formalités requises pour son acceptation définitive.

- **DE PRENDRE ACTE** des obligations du donataire énoncées dans la convention, notamment en matière de conservation, d'utilisation exclusive à des fins culturelles, pédagogiques ou muséographiques, et de mention systématique de l'origine des reproductions.

Le Maire,
Daniel SANS-CHAGRIN

MAIRIE COTEAUX-SUR-LOIRE (Indre-et-Loire)

Le secrétaire de séance,
Jean-Paul CROSEFINTE